

Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 29 juillet 2026 le conseil communal de Berdorf vient d'approuver une fixation des taux de l'impôt foncier pour 2027 ainsi qu'une fixation du taux de l'impôt commercial pour 2027.

Lesdites délibérations ont été approuvées par arrêté grand-ducal en date du 7 septembre 2026.

Le texte de l'arrêté est à la disposition du public à la maison communale et sur le site Internet de la commune, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 23 septembre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,

